

Points

sur

La terreur et la répression en Iran

5 mois après l'assassinat de deux grandes figures d'opposition politique et laïque iranienne: **Dariouche et Parvaneh FOROUHAR** et de trois écrivains dissidents: **Madjid CHARIF, Mohammad MOKHTARI** et **Mohammad Djaafar POUYANDEH**, les véritables instigateurs et commanditaires de ces meurtres en série qui ont scandalisé et indigné l'opinion publique en Iran et dans le monde n'ont toujours pas été trouvés.

Bien que les autorités iraniennes, devant la gravité des faits et face à la protestation nationale et internationale, ont dû admettre la participation de certains hauts responsables des services de renseignements à ces assassinats et qu'en principe une commission d'enquête, créée par le gouvernement de **Mohammad Khatami**, doit mener les investigations pour trouver les coupables, on peut s'attendre à ce que cette véritable "affaire d'Etat" soit étouffée par ceux-là même qu'ils l'ont commanditée.

Face au refus et à l'incompétence des autorités de la République islamique d'Iran et de sa "justice", il est donc plus que jamais urgent qu'une commission indépendante et internationale, composée de juristes et d'avocats mandatés par les organismes des droits de l'homme ou par la Cour internationale de justice, puisse se rendre en Iran afin de s'informer, sur place, de l'état des investigations, soit-dissantes en cours, et d'en informer l'opinion publique internationale.

Il ne faut pas que les actes de barbarie du régime islamique iranien passent dans l'indifférence et l'insouciance mondiale!

SOMMAIRE

- Six personnes portées disparues à Méchhed.
- Tribunal international pour crimes contre l'humanité.
- Situation des droits de l'homme et de la répression en Iran.
- M. Kadivar: "Ce tribunal spécial du clergé est illégal!"
- Quatre bahais condamnés à la prison.
- 349 journalistes condamnent la censure et la répression.

Les disparitions en Iran

Du novembre 1996 au mars 1997 6 personnes sont portées disparues à Méchhed

Après la série des assassinats perpétrés contre des opposants et des écrivains iraniens, en décembre dernier, de nombreuses plaintes sont déposées pour d'autres disparitions.

Suite aux assassinats des dissidents et des écrivains en autonome dernier, certains journaux ont publié des articles concernant les personnes disparues durant ces dernières années. Malgré les plaintes répétitives déposées par la famille de ces disparus auprès des autorités compétentes, aucune suite n'a été donnée à celles-ci.

Le revue *Zan* (Femme), dans son n° du 17 Janvier 1999 a publié les noms des six personnes disparues du novembre 1996 au mars 1997 à Méchhed, ville située à l'est d'Iran.

d'après les témoignages recueillis par cette revue **Djavad SAFAR, Djalal MOBAYEN ZADEH, Zahra EFTEKARI, Mortéza Alian NADJAF-ABADI, Amir GHAFOURI** et **Seyed Mohammad MEYDANI** se sont portés disparus durant ces derniers mois à Méchhed.

Suite à un récit détaillé concernant l'enlèvement de **Amir Ghafouri...**

suite page 4

Le Comité Iranien Contre la Répression et le Terrorisme d'Etat a été fondé en mars 1993. Composé de diverses personnalités et des membres de l'opposition iranienne en exil, il se veut indépendant des partis politiques. Il s'est fixé la tâche d'informer et de sensibiliser l'opinion publique internationale sur les violations des droits de l'Homme en Iran et sur le terrorisme d'Etat pratiqué par la République Islamique à l'encontre de ses opposants à l'étranger.

Comité Iranien Contre la Répression et le Terrorisme d'Etat

Adresse:
42, Rue Monge 75005 Paris France
Fax : (00 33) 01 43 44 14 52

Compte postal:
CCP 3943263 W la source



Crimes contre l'humanité TRIBUNAL INTERNATIONAL

Depuis plus d'un an, plusieurs dizaines d'associations iraniennes, militant en Europe et aux Etats-Unis pour l'instauration de la démocratie en Iran, s'activent pour mettre en place un tribunal international afin de juger la République islamique d'Iran pour ses crimes contre l'humanité.

Les opposants iraniens, rassemblés dans plus de cinquante associations et comités, conjuguent leurs efforts afin de faire juger la République islamique d'Iran devant un *tribunal international* pour ses crimes contre l'humanité.

A cette fin, les organisateurs du *tribunal* se sont adressés à diverses associations et institutions des droits de l'homme. Ils ont pris des contacts avec des juristes, des avocats, des personnalités politiques et universitaires afin de former un comité de jury qui, à travers un réquisitoire et des témoignages, aura pour tâche de juger le régime iranien pour les crimes qu'il a commis depuis son installation au pouvoir en 1979.

Le régime iranien est accusé d'avoir commis des crimes contre l'humanité sur la base des faits ci-dessous:

1. L'assassinat généralisé des prisonniers politiques et d'opinion, en particulier le massacre des détenus politiques en 1978.

2. Privation des femmes des droits les plus fondamentaux: lapidations, voile obligatoire, "femme égale la moitié d'un homme" et autres discriminations...

3. Le massacre de la population à Gharna, symbole d'un acte d'élimination ethnique.

4. Violation des droits des enfants: exécutions, tortures travail des enfants, viols etc...

5. Répression des libertés civiles: liberté d'opinion, de la presse, d'association... assassinat des écrivains, des intellectuels et chercheurs...

traduit devant un tribunal spécial du clergé
Mohssen Kadivar:

" ce tribunal est illégal ! "

Ce dissident religieux iranien, auteur de plusieurs livres, est arrêté et emprisonné en février 1999 pour ses écrits non conformistes et en particulier pour ses critiques à l'égard de Velayat-è faghieh. Traduit devant le " tribunal spécial du clergé ", il récusé sa légitimité et sa légalité. Il est condamné à 18 mois de prison.

Le procès contre Mohssen KADIVAR est ouvert le 2 mai 1999 dans un tribunal, appelé *tribunal spécial du clergé*. Ce type de tribunal est spécialement institué par la République islamique pour juger les affaires concernant le clergé. La famille de M. Kadivar, son avocat, Moussavi Tabrizi, et quelques journalistes avaient été admis à assister au procès.

Le procureur "spécial" du clergé, Nékounam, a d'abord lu l'acte d'accusation contre M. Kadivar: "*Propagande contre la République islamique, publications mensongères et trouble de l'opinion publique*".

Tout au long du procès, M. Kadivar a mis en cause la légitimité et la légalité du "tribunal spécial", non seulement pour juger des faits qui lui sont reprochés et qui relèvent des tribunaux ordinaires mais aussi parce que ce tribunal est par essence illégal car contraire aux propres lois de la République islamique.

L'avocat de M. Kadivar, en rappelant que son client est accusé pour des opinions largement partagées dans les milieux intellectuels et religieux, a réclamé un procès public et ordinaire avec la présence d'un jury.

M. Kadivar a critiqué violemment l'acte d'accusation du procureur spécial du clergé en le comparant "*à la déclaration politique émanant de certaines fractions du pouvoir*".



Situation des droits de l'homme et de la répression en Iran

* *La commission des droits de l'homme des Nations unies condamne l'Iran...*

* *Deux jeunes sunnites iraniens exécutés... * kidnapping d'un critique du cinéma par un commando et son interrogation en un lieu secret.. et d'autres arrestations.*

* Iran condamné par la commission des droits de l'homme de l'ONU

Le 24 avril 1999, la commission des droits de l'homme des Nations unies a condamné une nouvelle fois la République islamique d'Iran pour la violation des droits fondamentaux en Iran.

23 pays ont voté pour, 16 pays contre et 14 pays se sont abstenus. L'Iran, l'Irak et le Cuba se situent aux trois premiers rangs des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme.

La République islamique est condamnée pour des raisons suivantes: exécutions, tortures, assassinats politiques, violation des droits de la femme et des minorités religieuses etc...

* Deux jeunes sunnites exécutés

selon le journal, *Enghélabé eslami*, N° 462 daté du 3 au 16 mai 1999, une association des sunnites à Londres a communiqué l'exécution de deux jeunes personnes d'origine sunnite en Iran.

1. SALAH ZEHI Khoda bakhsh, fils de Hussein, résidant à Kournak dans la région d'Iran-Shahr, est exécuté deux semaines après son arrestation et son emprisonnement à Hamadan. Il a été torturé.

2. MOBARAKI Anvar, fils de TCHANEFI Molavi Abdolhagh, né dans la région d'Iran-Shahr, est passé devant un peloton d'exécution, alors qu'il passait son service militaire à Zahédan et qu'il fut menacé par son officier supérieur.

* Un critique de cinéma kidnappé par un commando

Le 8 avril 1999, Nasser SAFFARIAN, journaliste et critique de cinéma, est kidnappé, en plein jour à Téhéran, par un commando qui va le séquestrer et l'interroger pendant deux jours avant de le libérer sur la route menant à Béhéchté-Zahra.

Après sa libération, M. Saffarian a révélé au quotidien iranien *Salam* qu'il a été emmené de force par les occupants d'une voiture Peykan de couleur blanche dans un lieu secret. Au cours de sa longue interrogation, où il devait s'expliquer sur ses activités professionnelles et dissidentes, on l'a sommé d'avouer par écrit qu'il travaille pour le compte des instituts culturels étrangers afin de promouvoir dans ces pays "le cinéma intellectuel iranien qui est contraire à toutes les valeurs révolutionnaires et islamiques".

* Exécution de deux prisonniers politiques kurdes iraniens

Le parti démocratique du Kurdistan iranien (PDKI) déclare dans un communiqué, daté du 10 mai 1999, que deux anciens prisonniers politiques kurdes, détenus en prison à Oroumish, ont été exécutés. Ils s'appelaient:

- Mostafa GHADERI, de la région de Mahabad et
- Mohammad AMIN TCHEK, du district Shine-Abad près de Piran-shahr.

Selon le communiqué, ils ont été exécutés le mercredi 5 mai après plusieurs années de détention et de tortures. Les autorités de la prison ont refusé de rendre le corps de Ghadéri à sa famille qui venait de Mahabad pour le récupérer. Les autorités de cette ville ont même interdit toute cérémonie des funérailles par crainte de la voir se transformer en manifestation contre le régime. Le corps de Ghadéri fut emmené en cachette et pendant la nuit au cimetière de Mahabad.



Crimes contre l'humanité TRIBUNAL INTERNATIONAL

Depuis plus d'un an, plusieurs dizaines d'associations iraniennes, militant en Europe et aux Etats-Unis pour l'instauration de la démocratie en Iran, s'activent pour mettre en place un tribunal international afin de juger la République islamique d'Iran pour ses crimes contre l'humanité.

Les opposants iraniens, rassemblés dans plus de cinquante associations et comités, conjuguent leurs efforts afin de faire juger la République islamique d'Iran devant un *tribunal international* pour ses crimes contre l'humanité.

A cette fin, les organisateurs du *tribunal* se sont adressés à diverses associations et institutions des droits de l'homme. Ils ont pris des contacts avec des juristes, des avocats, des personnalités politiques et universitaires afin de former un comité de jury qui, à travers un réquisitoire et des témoignages, aura pour tâche de juger le régime iranien pour les crimes qu'il a commis depuis son installation au pouvoir en 1979.

Le régime iranien est accusé d'avoir commis des crimes contre l'humanité sur la base des faits ci-dessous:

1. L'assassinat généralisé des prisonniers politiques et d'opinion, en particulier le massacre des détenus politiques en 1978.

2. Privation des femmes des droits les plus fondamentaux: lapidations, voile obligatoire, "femme égale la moitié d'un homme" et autres discriminations...

3. Le massacre de la population à Gharna, symbole d'un acte d'élimination ethnique.

4. Violation des droits des enfants: exécutions, tortures travail des enfants, viols etc...

5. Répression des libertés civiles: liberté d'opinion, de la presse, d'association... assassinat des écrivains, des intellectuels et chercheurs...

traduit devant un tribunal spécial du clergé
Mohssen Kadivar:

"ce tribunal est illégal!"

Ce dissident religieux iranien, auteur de plusieurs livres, est arrêté et emprisonné en février 1999 pour ses écrits non conformistes et en particulier pour ses critiques à l'égard de Vélayat-è faghih. Traduit devant le "tribunal spécial du clergé", il réclame sa légitimité et sa légalité. Il est condamné à 18 mois de prison.

Le procès contre Mohssen KADIVAR est ouvert le 2 mai 1999 dans un tribunal, appelé *tribunal spécial du clergé*. Ce type de tribunal est spécialement institué par la République islamique pour juger les affaires concernant le clergé. La famille de M. Kadivar, son avocat, Moussavi Tabrizi, et quelques journalistes avaient été admis à assister au procès.

Le procureur "spécial" du clergé, Nékounam, a d'abord lu l'acte d'accusation contre M. Kadivar: "*Propagande contre la République islamique, publications mensongères et trouble de l'opinion publique*".

Tout au long du procès, M. Kadivar a mis en cause la légitimité et la légalité du "tribunal spécial", non seulement pour juger des faits qui lui sont reprochés et qui relèvent des tribunaux ordinaires mais aussi parce que ce tribunal est par essence illégal car contraire aux propres lois de la République islamique.

L'avocat de M. Kadivar, en rappelant que son client est accusé pour des opinions largement partagées dans les milieux intellectuels et religieux, a réclamé un procès public et ordinaire avec la présence d'un jury.

M. Kadivar a critiqué violemment l'acte d'accusation du procureur spécial du clergé en le comparant "*à la déclaration politique émanant de certaines fractions du pouvoir*".